



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 29 juin 2021 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance	L'adjointe au Maire, Chantal Jeanpert a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021	Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2021	<p>Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.</p> <p>Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demandé l'attribution de 5 subventions pour des projets ou des opérations. • délivré ou renouvelé 3 concessions dans le cimetière communal situé dans le quartier du Zich • renoncé 24 fois à l'exercice du droit de préemption • autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 5 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
Point 4 : Compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget Principal et Budgets Annexes	<p>Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion 2020 établis par le Trésor public pour les budgets suivants : budget <i>principal</i>, budget annexe <i>succession Albert Hutt</i>, budget annexe <i>Camping Municipal</i>, budget annexe <i>Forêt communale</i>, budget annexe <i>Locaux commerciaux</i>, budget annexe <i>Réseaux</i>.</p> <p>L'assemblée délibérante a déclaré qu'ils n'appelaient ni observations, ni réserves particulières.</p>
Point 5 : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020 et affectation du résultat : Budget Principal	<p>Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif du <i>Budget principal</i> de l'exercice 2020 qui présente un excédent global de 4 166 265,90 € se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 2 036 656,17 € • résultat d'investissement : + 2 129 609,73 €
	<p>Le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2020 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent :</p>
Point 6 : Budget annexe Succession Albert Hutt	<ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement de clôture : + 20 077,39 € • résultat d'investissement de clôture : + 18 918,33 € • excédent global : + 38 995,72 €
Point 7 : Budget annexe Camping Municipal	<ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement de clôture : + 5 085,15 € • résultat d'investissement de clôture : + 49 131,45 € • reste à réaliser : - 150 908,09 € • résultat global : - 96 691,49 €
Point 8 : Budget annexe Locaux commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement de clôture : + 10 483,87 € • résultat d'investissement de clôture : + 298 029,94 € • excédent global : + 308 513,81 €
Point 9 : Budget annexe Forêt communale	<ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement de clôture : + 72 941,98 € • résultat d'investissement de clôture : + 13 134,53 € • excédent global : + 86 076,51 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2021 -

Point 10 : Budget annexe Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement de clôture • résultat d'investissement de clôture • excédent global 	: + 83 444,85 € : - 935.74 € : + 82 509,11 €
---	---	---

Point 11 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières – exercice 2020 Le Conseil municipal a approuvé la politique foncière menée par la collectivité orientée comme suit :

- Au titre des acquisitions, achat amiable, par voie de préemption ou d'expropriation des emprises, parcelles et biens strictement nécessaires à la mise en oeuvre de projets publics définis dans le cadre du développement de la collectivité, ou pour répondre à des opportunités permettant à la commune de disposer de réserves foncières lui permettant, à terme, d'être l'acteur de son développement.

L'acquisition de quatre biens a été réalisée en 2020, après décision préalable de l'organe délibérant, pour une valeur totale de 1 114 066,85 € (dont Jardina).

Il a également été décidé d'acheter 1 autre bien dans l'exercice mais non réalisé dans l'exercice pour un montant de 10 €. L'acquisition est en cours.

- Au titre des cessions, la cession amiable des propriétés foncières permettant de soutenir le développement économique, l'extension harmonieuse et mesurée du cadre urbain, les biens nécessaires à la mise en oeuvre de projets portés conjointement avec la commune ou isolément, par d'autres personnes publiques ou privées, et les biens représentant plus un intérêt stratégique pour la ville.

La cession de trois biens a été réalisée en 2020, après décision préalable de l'organe délibérant, pour un montant de 50 889,00 €. Trois autres cessions ont également été décidées durant cet exercice pour un montant total de 369 972,00 €.

Point 12 : Formation des élus – Bilan des actions 2020 Conformément à l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. L'objet de la formation doit être en rapport avec les fonctions électives communales dans leur globalité. Au titre de l'année 2020, au regard du contexte sanitaire et compte tenu du renouvellement des équipes, aucun élu n'a suivi de formation.

Point 13 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget principal Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2020.

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2021	Budget supp.	Reste à réaliser (RAR)	Budget total	Budget primitif 2021	Budget supp.	Reste à réaliser (RAR)	Budget total
Fonctionnement	13 006 000,00 €	624 000,00 €	0 €	13 630 000,00 €	13 006 000,00 €	624 000,00 €	0 €	13 630 000,00 €
Investissement	9 320 000,00 €	- 61 662,03 €	2 408 928,93 €	11 667 266,90 €	9 320 000,00 €	2 297 066,90 €	50 200,00 €	11 667 266,90 €

Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes 2020.

Point 14 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe succession Albert Hutt

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	13 610,00 €	15 717,39 €	29 327,39 €	13 610,00 €	15 717,39 €	29 327,39 €
Investissement	6 000,00 €	34 635,72 €	40 635,72 €	6 000,00 €	34 635,72 €	40 635,72 €

Point 15 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Camping Municipal

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2021	Budget supp.	RAR	Budget total	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	220 000,00 €	- 27 500,00 €	0 €	192 500 €	220 000,00 €	- 27 500,00 €	192 500 €
Investissement	70 000,00 €	63 091,91 €	150 908,09 €	284 000 €	70 000,00 €	214 000,00 €	40 635,72 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2021 -

Point 16 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Forêt communale	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total
	Fonctionnement	60 500,00 €	72 941,98 €	133 441,98 €	60 500,00 €	72 941,98 €
Investissement	1 800,00 €	62 576,51 €	64 376,51 €	1 800,00 €	62 576,51 €	64 376,51 €

Point 17 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Locaux commerciaux	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2021	Budget supp.	Budget total
	Fonctionnement	47 200,00 €	- 5 400,00 €	41 800,00 €	47 200,00 €	- 5 400,00 €
Investissement	24 400,00 €	305 013,81 €	329 413,81 €	24 400,00 €	305 013,81 €	329 413,81 €

Point 18 : Adoption du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Réseaux	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2021	Budget supp.	RAR	Budget total	Budget primitif 2021	RAR	Budget supp.	Budget total
	Fonctionnement	30 000,00 €	33 444,85 €	0 €	63 444,85 €	30 000,00 €	0 €	33 444,85 €
Investissement	219 500,00 €	35 895,74 €	10 159,00 €	265 554,74 €	219 000 €	55 278,00 €	9 223,26 €	265 554,74 €

<p>Point 19 : Subvention au Budget Annexe Albert Hutt</p>	<p>Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Succession Albert Hutt. Pour 2020, celle-ci s'élève à 4 850 € et correspond au montant annuel de l'amortissement des 14 pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim.</p>
--	---

<p>Point 20 : Crise sanitaire – gratuité des redevances d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021</p>	<p>Le 15 juillet 2020, le conseil municipal a adopté différentes mesures financières pour faire face à la crise sanitaire, notamment en renonçant aux redevances sur les terrasses et autres occupations du domaine public communal au titre de l'année 2020. Le prolongement de la crise sanitaire sur l'année 2021 et son impact particulièrement fort pour les restaurateurs et commerces exploitant une terrasse, incite à reconduire cette mesure au titre de l'année 2021. Le Conseil Municipal décide de renoncer à percevoir au titre de l'exercice 2021, les redevances sur les terrasses et autres occupations du domaine public.</p>
--	---

<p>Point 21 : Mise en oeuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire - application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification</p>	<p>En date du 1^{er} juillet 2020, le Conseil Municipal a donné diverses délégations au Maire, pour toute la durée de son mandat. La délégation n°7 permet au Maire "de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux". Le conseil municipal a limité cette délégation aux seules régies de recettes, lesquelles permettent les encaissements. Cependant le conseil municipal a conservé la compétence des régies d'avances, lesquelles permettent de payer. Or, cette restriction s'est avérée pénalisante pour le bon fonctionnement de la collectivité sur certaines de ses régies qui comportent des restitutions financières. Deux services sont principalement concernés : le scolaire et le périscolaire d'une part, le camping d'autre part. Il est proposé d'étendre la délégation de compétence sur les régies municipales donnée par le conseil municipal à monsieur le Maire, aussi bien aux régies de recettes qu'aux régies d'avances. Le Conseil Municipal décide de modifier la délégation consentie à M. le Maire.</p>
---	--

<p>Point 22 : Création de l' "Allée du Docteur Louis Hickel"</p>	<p>Le Docteur Louis Hickel est une figure emblématique de la vie locale. Résistant pendant la seconde guerre mondiale, membre d'un réseau spécialisé dans l'évasion des prisonniers de guerre français, il est arrêté par la Gestapo le 1^{er} mars 1943 et interné durant deux semaines à la prison Charles III. Il a été déporté au camp de concentration de Dachau où il a notamment côtoyé Edmond Michelet qui le parrainera lors de la remise de la croix d'officier de la Légion d'Honneur le 1^{er} mai 1963. Installé comme médecin généraliste à Molsheim à partir de 1948, il fonde le Tennis Club en 1964 et devient conseiller général du canton de Molsheim à partir du mois d'avril 1967. Il décède brutalement le 4 juin 1977. Pour conserver sa mémoire le Conseil Municipal décide de dénommer la nouvelle voie de jonction entre la rue des Sports et la rue des Remparts qui dessert le nouvel accueil du Camping: " Allée Dr Louis HICKEL 1920-1977 résistant déporté – conseiller général "</p>
---	--

Point 23 : Services scolaires et périscolaires – Modification du Règlement Intérieur

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, la Direction Scolaire et périscolaire s'est dotée d'un nouveau logiciel. Celui-ci sera utilisé pour faire le lien entre les différents services gérés : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Un portail famille permettra d'effectuer l'ensemble des demandes en ligne et d'avoir un guichet unique dématérialisé pour l'ensemble des usagers : inscriptions scolaires, dérogations, périscolaires, accueils de loisirs, facturation, demandes de documents...

Par ailleurs les services scolaires et périscolaires ont adapté leurs pratiques pour répondre à la crise sanitaire.

Il convient dès lors de revoir le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires pour les points suivants : modalités d'inscription, gestion du portail pour les familles séparées, hygiène et sécurité en raison de la Covid-19, majoration des forfaits, modalités de paiement, impayés, prise en charge des enfants après le temps scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires.

Point 24 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs présenté au 1^{er} janvier 2021 a été modifié le 1^{er} avril 2021.

La proposition de tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 permettra les évolutions suivantes :

Recrutement de 2 agents d'accueil au centre de vaccination ;

Recrutement possible de dix agents saisonniers au centre de vaccination ;

Recrutement possible de 3 contrats aidés Parcours emploi compétences jeunes ;

Recrutement possible de 2 agents remplaçants au service scolaire-périscolaire ;

Recrutement possible de 4 agents supplémentaires au service scolaire-périscolaire en cas de hausse des effectifs à la rentrée scolaire 2021/22.

Point 25 : Renouvellement du groupement de commandes relatif la mutualisation des systèmes d'impression - adhésion au groupement de commandes permanent

La Communauté de Communes a lancé un projet ambitieux de mutualisation des systèmes d'impression en 2017 qui a permis d'engager une démarche structurante à ce sujet.

Le diagnostic intercommunal mené en 2016 a permis de mettre en avant que les coûts copie contractualisés par les Communes et la Communauté de Communes pour la maintenance de leurs copieurs variaient beaucoup d'un contrat à l'autre.

La mise en oeuvre opérationnelle de ce projet a été menée par la Communauté de Communes, en lien avec les Communes. Le marché de fournitures et services qui a dès lors été passé a pris la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, sur une durée de 4 ans ferme (2018-2021). Il était constitué de 2 lots, le lot n°1 a concerné les copieurs et le lot n°2 a concerné la reprographie.

Ces marchés ont permis de réaliser des économies d'échelles pour l'ensemble des communes membres. A ce titre, la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig propose la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un groupement de commandes permanent, c'est-à-dire, sans limite de durée.

L'assemblée délibérante décide d'adhérer en tant que membre du groupement de commandes permanent de la Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif à la mutualisation des systèmes d'impression.

Point 26 : Constitution d'un groupement de commandes relatif la mutualisation de l'informatique – adhésion au groupement de commandes en tant que membre

Le schéma de mutualisation élaboré en fin 2015 par la Communauté de Communes fait apparaître la mutualisation de l'informatique parmi les perspectives envisagées.

Cette mutualisation semble opportune car la Communauté de Communes et les Communes membres partagent un besoin commun, celui de disposer de solutions informatiques performantes pour mener à bien leurs missions administratives et techniques.

Une mission d'analyse à l'échelle intercommunale a été confiée au service informatique de la Communauté de Communes. Un audit exhaustif et détaillé a été mené dans le mandat précédent. Les volontés exprimées et les opportunités identifiées ont permis de dégager 3 éléments dont la mise en oeuvre peut être envisagée et travaillée à court ou moyen terme. Il s'agit de :

- Grouper les commandes portant sur l'acquisition de matériels informatiques (postes informatiques, écrans, matériels et accessoires),

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2021 -

- Mutualiser un contrat de maintenance commun sur la base du volontariat à l'échelle de l'intercommunalité. Un contrat d'heures permettrait de refacturer les heures utilisées à chaque Commune.
- Faire converger les outils et logiciels métiers, dès lors qu'une opportunité de renouvellement se présente,
Le Conseil Municipal décide d'adhérer en tant que membre au groupement de commandes permanent de la Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif à la fourniture et la maintenance des solutions informatiques.

Point 27 : Convention constitutive du nouveau groupement de commandes dédié à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics

Le service commande publique est tenu de procéder à la publication de ses consultations sur une plateforme d'annonces lorsque le seuil du marché excède ceux fixés par la réglementation. Afin d'en réduire le coût la Ville de Molsheim est adhérente du groupement de commandes - Alsace Marchés publics -. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.
Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la Ville de Molsheim en tant que membre contributeur, au groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les autres membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique - Alsace Marchés Publics -
La contribution forfaitaire annuelle au groupement est de 1000,00 € par an.

Point 28 : Révision des droits et des tarifs des services publics locaux - exercice 2021 – composteurs – Service des Sports.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des services publics locaux sans modifier leurs montants. Il est également décidé de fixer de nouveaux tarifs pour :
- la vente de composteur : 15 €
- la vente du livre sur la Chartreuse : 25 €
- de nouveaux tarifs liés à des prestations organisées par le Service des Sports de la Ville à l'attention des séniors :

Activités	Tarifs
Contribution forfaitaire annuelle	10 €
Activités de remise en forme	2 €
Activités d'opposition	2 €
Activités de pleine nature, demi-journée	5 €
Activités de pleine nature, journée	8 €
Sorties bien-être	20 €
Animations dansantes	2 €
Animations dansantes avec intervenant	8 €
Activités aquatiques	8 €
Activités nautiques	20 €

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Point 29 : Convention financière ISIFLO – bassin de compensation

La SCI ISINVEST est titulaire du permis de construire délivré le 16 septembre 2019, lequel est devenu définitif, portant sur la construction d'un bâtiment d'activité route Ecospace. L'emprise foncière de ce projet se situe en zone inondable du PPRI de la Bruche. La création du bâtiment d'activité a pour conséquence de soustraire une surface de 2692 m² et un volume de 1141 m³ au champ d'expansion des crues.
L'arrêté préfectoral du 6 février 2020 portant prescriptions particulières impose la prise de mesures compensatoires à la soustraction de surface au champ d'expansion des crues.
La Ville a créé un bassin de compensation hydraulique sur les parcelles de terrain cadastrées :
- Section 43 n°267 Lieudit Ochsenweid
- Section 44 n°447 Lieudit Ochsenweid
Ce bassin de compensation hydraulique vise à compenser des aménagements prévus sur le lit majeur de la Bruche.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2021 -

Afin de rendre le projet de construction de la SCI ISINVEST conforme à l'arrêté préfectoral du 6 février 2020, la Ville de Molsheim consent à mettre à disposition de la SCI ISINVEST un volume de compensation de 1150 m³ prélevé sur son bassin de compensation hydraulique.

La mise à disposition d'un volume de compensation de 1150 m³ est accordée pour une durée indéterminée.

Les frais spécifiques exposés par la Ville de Molsheim au profit de la SCI ISINVEST, pour contribuer à la prévention des inondations et des submersions, sont à la charge de la SCI ISINVEST.

Ces frais comprennent les coûts de réalisation du bassin de compensation au prorata du volume d'eau à compenser, et notamment :

- Les travaux de compensation d'un montant de 18 300,00 € TTC
- Les calculs de cubature du géomètre d'un montant de 777,66 € TTC.
- Les frais d'entretien du bassin de compensation hydraulique, la SCI ISINVEST pour un montant forfaitaire libératoire correspondant à deux années d'entretien, soit 1400,00 €.

Point 30 : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour le budget principal et les budgets annexes

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisations pour le budget principal et les budgets annexes.

Il décide de fixer une nouvelle durée d'amortissement pour les budgets annexes

- 50 ans pour l'immeuble de rapport
- 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Par ailleurs, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de moindre valeur ou dont la consommation rapide permet un amortissement sur un an a été fixé à 762 € TTC.

Point 31 : Rapport d'activités des services - année 2020

Le rapport d'activités des services municipaux est le reflet de la diversité des missions, de la quantité et de la qualité du travail effectué par les agents communaux.

Ce document permet d'évaluer l'action publique communale, de mesurer l'écart avec les années précédentes, de connaître les conditions de travail, les moyens, les résultats et les objectifs assignés.

Document d'information, le rapport d'activités fournit une multitude de renseignements utiles et pertinents, dans un souci d'information et de transparence.

L'édition 2021 présente le bilan des services pour l'année 2020, marquée par la crise sanitaire COVID 19

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2020 de la Ville de Molsheim.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 12 octobre 2021